

la période de reconstruction qui suivra la déclaration de paix, la nation ne sera pas prête à faire face aux problèmes qui surgiront. Il s'ensuit que le ministre du Commerce et son département ont pour devoir à l'heure présente d'organiser les forces économiques du pays en prévision de l'avenir, et de voir à conquérir pour le Canada la place à laquelle il a droit sur les marchés du monde.

Mon honorable ami a suggéré que, pour discuter une question de ce genre, nous devrions avoir une espèce de congrès, dont les délibérations seraient soigneusement pesées. Pour ma part, je puis assurer à l'honorable ministre qu'il peut compter sur ma meilleure coopération dans l'étude de l'organisation du pays en prévision de la reconstruction à faire après la guerre.

Je m'étonne cependant que le discours éloquent et habile de mon honorable ami ne fasse aucune allusion à un sujet qui, à mon avis, devrait le préoccuper par-dessus tout. Je veux dire la préférence douanière entre la mère patrie et les colonies. Je ne veux pas dire que je suis en faveur de ce système, car il doit y avoir, paraît-il, une conférence entre les alliés et les colonies, mais j'aurais pensé que l'honorable ministre, qui a toujours été un fervent convaincu—dirais-je logique?—de l'idée et du principe d'une coopération plus étroite entre la mère patrie et les colonies, nous aurait fait bénéficier de ses lumières. Il y a quelques années, je m'en souviens, mon honorable ami, dans une suite de discours en Angleterre, et peut-être en Ecosse, préconisa ce système. Et je me rappelle que dans la dernière campagne électorale, et souvent depuis, l'honorable ministre s'est fait le protagoniste de la préférence douanière entre les colonies et la mère patrie.

Qu'on me permette ici d'exprimer mon regret qu'à la conférence de Paris le Canada ne soit pas représenté par un Canadien. Dans cette critique, je suis de bonne foi. Je ne dis pas que je suis en faveur d'un tarif préférentiel entre les colonies et l'Angleterre; mais je veux entendre les arguments qu'on en donne, et je me rangerai à cette solution, si elle est avantageuse au Canada et à l'Angleterre.

Mais, monsieur l'Orateur, j'aurais cru que le gouvernement canadien se serait fait représenter à cette conférence, et que nous y aurions eu pour délégué notre honorable ami lui-même. Nul Canadien, nul plus habile et plus éloquent aurait su mieux représenter les intérêts du pays que le ministre actuel du Commerce. Voyez ce qu'a fait l'Australie. Le premier ministre de l'Australie a quitté son pays; il a tra-

versé l'Atlantique, s'est rendu aux Etats-Unis...

L'hon. sir GEORGE FOSTER: Il n'a pas débarqué aux Etats-Unis.

L'hon. M. LEMIEUX: Il a été à Honolulu.

L'hon. sir GEORGE FOSTER: Et de là à Vancouver.

L'hon. M. LEMIEUX: Il a été à Honolulu, par conséquent en territoire américain, et là il se laissa interviewer. J'ai lu l'interview. J'ai suivi le premier ministre australien de près depuis son départ de l'Australie. Il visita Ottawa, où il eut plusieurs entrevues avec les membres du ministère. D'ici il se rendit en Angleterre. Plusieurs journaux anglais, et peut-être plusieurs membres du ministère anglais, se sont peu souciés d'entendre M. Hughes affirmer les droits de l'Australie à se faire représenter directement à la conférence de Paris. Quant à moi, j'admire son courage. Il a tenu ferme, et aujourd'hui il est le représentant accrédité de son pays à la conférence de Paris. Il est vrai qu'il va à Paris en qualité de membre du conseil privé impérial, mais à la conférence ne prendra-t-il pas les intérêts de son pays plutôt que ceux de l'Angleterre? Bien sûr. Et notre pays si fier, notre pays, le plus grand et le plus vieux des dominions d'outre-mer, notre pays, qui a pris une part si marquante à l'établissement de conférences coloniales, ne sera pas représenté. Mon honorable ami (sir George Foster) ou le premier ministre, ou au moins notre représentant à Londres, sir George Perley, aurait dû représenter directement le Canada à cette conférence.

Mais laissons cela. A ma grande surprise, mon honorable ami, dans ses observations sur le développement du commerce canadien, a négligé la question qui occupe l'attention de ses électeurs de Toronto, d'une grande majorité des électeurs de l'Ontario et d'une grande partie de la nation canadienne, à savoir: la question de la préférence douanière entre la métropole et les colonies. Je viens de recevoir le texte d'une résolution adoptée par une assemblée de cultivateurs, d'industriels et d'hommes d'affaires en vue, tenue à Galt, Ontario, le 11 avril 1916.

Je ne demanderai pas à la Chambre de me permettre de lire la résolution dans son entier, mais seulement la conclusion, le vœu qu'on y exprime. Mon honorable ami s'apercevra qu'on y soulève une ques-